

# L'OR PHYSIQUE EST ÉTERNEL – L'OR PAPIER EST ÉPHÉMÈRE

written by Egon von Greyerz | 7. February 2020

**L'or physique est éternel et l'or papier éphémère.** Prenez conscience de cela avant l'effondrement du faux marché de l'or papier et de la plupart des actifs papier.

Avec un marché de l'or papier qui domine totalement le négoce de l'or et fausse les prix, il est facile pour la plupart des gens d'oublier ce qu'est vraiment l'or. L'histoire est cruciale pour comprendre l'importance du métal jaune.

Au cours des dernières semaines, j'ai eu le privilège d'admirer de l'or datant de 3 300 ans, provenant du tombeau de Toutânkhamon, à la Saatchi Gallery de Londres. J'ai également vu de l'or vieux de 1 000 ans à la cathédrale de Bâle. Pour me rappeler d'où vient la manipulation du prix de l'or, je suis également passé au siège de la BRI (Banque des règlements internationaux) à Bâle. C'est là qu'on intervient officiellement sur l'or, comme j'en parlerai plus bas.

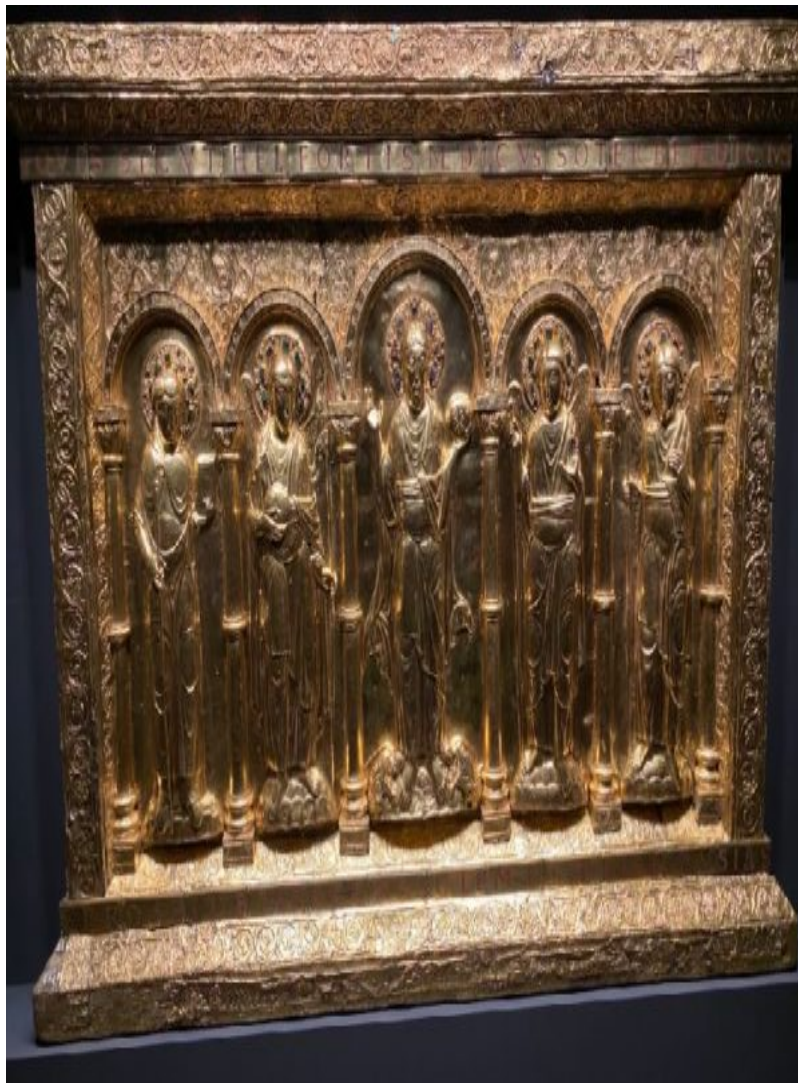
## L'OR DE TOUTÂNKHAMON

Toutânkhamon était un pharaon égyptien qui a régné de 1334 à 1325 av. Sa tombe a été découverte, presque intacte, par l'archéologue britannique Howard Carter en 1922. Le tombeau contenait plus de 5 000 artefacts, dont de nombreux objets en or. À l'époque, les deux principales sources d'or égyptien se trouvaient en Nubie, au Sud et dans le désert oriental. L'or égyptien était obtenu par le broyage des filons de quartz trouvés dans le désert et également dans le limon extrait des lits de rivières.

L'une des plus belles pièces découvertes est le masque de Toutânkhamon : un masque funéraire constitué de 10,32 kg d'or massif, d'une hauteur de 54 cm. Il est conservé au Musée égyptien du Caire.



Ci-dessous de belles pièces datant de 3 300 ans, en or massif et dorées à l'or fin, provenant de la tombe. Elles sont actuellement exposées à la Saatchi Gallery de Londres.



Il est assez remarquable que tout ces objets en or aient plus de 3 300 ans et

soient en parfait état. Aucun autre métal précieux ne conserve son éclat comme l'or. Il est facile de comprendre la fascination pour l'or lorsqu'on voit ces pièces. Mais plus important encore, c'est la stabilité et la rareté de l'or qui en font une monnaie éternelle.

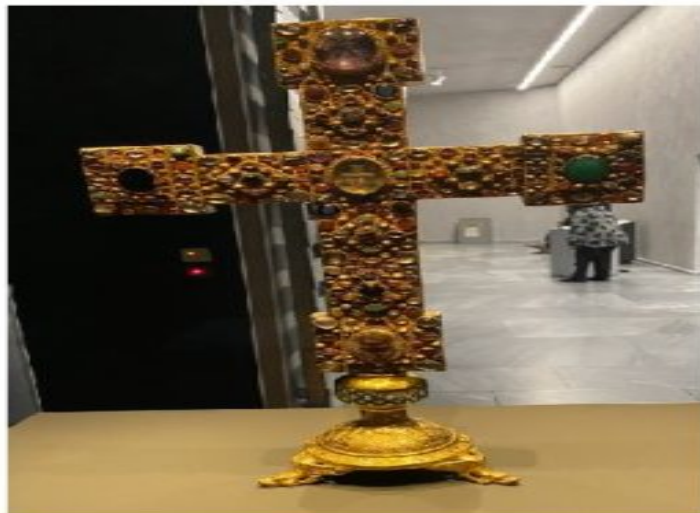
## L'OR MILLÉNAIRE – LA CATHÉDRALE DE BÂLE

Si l'on avance maintenant de 2 300 ans, de Toutankhamon en 1 300 avant J.-C. à Bâle vers 1 000 après J.-C., on trouve un autre exemple de l'importance de l'or et de la fascination qu'il exerce.

Bâle, aujourd'hui la troisième plus grande ville de Suisse, faisait à l'époque partie de l'Empire romain sous le règne d'Henri II, roi d'Allemagne, d'Italie et empereur du Saint Empire romain. En 1006, Henri II a accepté Bâle comme gage pour le rattachement ultérieur de la Bourgogne à l'Empire allemand.

Lors de la consécration de la cathédrale de Bâle en 1019, Henri II fit don à l'église d'un devant d'autel en or et d'une croix en or. Le devant d'autel est constitué de plaques d'or fixées sur un plateau de bois de chêne et mesure 1,2 x 1,8m. Pendant 500 ans, l'*Antependium* était exposé dans la cathédrale les jours de fête. Après la Réforme de 1529, il fut enfermé pendant 300 ans puis revendu à plusieurs reprises avant de se retrouver au musée de Cluny à Paris.. Ainsi, même si cette pièce importante a perdu sa fonction d'origine, elle n'a jamais été jetée ou détruite, car l'or est la richesse éternelle.

THE GOLDEN CROSS - BASEL 1019 AD





La croix en or dite « d'Henri II », a été donnée à la cathédrale de Bâle en 1019 par l'empereur Henri II. On dit qu'elle contient un fragment de la Sainte-Croix, ce qui en faisait l'un des objets les plus précieux à posséder au Moyen-Âge.

## LA TOUR DE BÂLE – BRI – LE CENTRE MONDIAL DE L'OR EN PAPIER

Lorsque vous sortez de la gare de Bâle, vous ne pouvez pas manquer la « Tour de Bâle ». C'est le siège de la BRI (Banque des règlements internationaux). La tour est haute, mais pas autant que la Tour de Babel qui, selon la Genèse, devait atteindre le ciel. La BRI est la Banque centrale des banques centrales. C'est là que les dirigeants des principales banques centrales se réunissent au moins 6 fois par an pour se mettre d'accord sur la manière de manipuler les marchés financiers et notamment l'or. Le marché de l'or est l'un de leurs principaux champs d'action et la BRI dirige activement la manipulation de l'or via l'intermédiaire des banques d'investissement.

## Bâle – DE L'OR PHYSIQUE À L'OR PAPIER EN 1 000 ANS

Voici donc la triste histoire de l'histoire de Bâle. De ville importante sous l'Empire romain et centre de commerce où la plupart des transactions étaient réglées en or physique, Bâle est aujourd'hui devenue la principale place du négoce de l'or papier.

En juin 2005, William R. White, de la BRI en Suisse, a déclaré que l'un des objectifs de la coopération entre banques centrales était de « **conjuguer les efforts pour influencer les prix des actifs (en particulier l'or et les devises) dans les situations où cela pourrait être jugé utile** ».

La BRI a fait une présentation aux banquiers centraux en 2008 qui contenait

un langage clair sur la manipulation du marché de l'or :



Voici l'exemple récent d'une probable intervention de la BRI :

**Article 3**

**Inviolability**

1. The buildings or parts of buildings and surrounding land which, whoever may be the owner thereof, are used for the purposes of the Bank shall be inviolable. No agent of the Swiss public authorities may enter therein without the express Headquarters Agreement with Switzerland and the consent of the Bank. Only the President, the General Manager of the Bank, or their duly authorised representative shall be competent to waive such inviolability.
2. The archives of the Bank and, in general, all documents and any data media belonging to the Bank or in its possession, shall be inviolable at all times and in all places.
3. The Bank shall exercise supervision of and police power over its premises.

Forbes a fait la remarque suivante concernant l'action que montre le graphique ci-dessus :

« Robert Lambourne (GATA) a fait un rapport sur le sujet en mars dernier. Comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-dessus, l'or est monté entre novembre 2018 et février 2019, pour atteindre un sommet à environ 1 343 \$ l'once. Normalement, l'inventaire de l'ETF SPDR Gold Shares (GLD) adossé à l'or physique aurait dû continuer de grimper au moins jusqu'à cette date. Mais ce n'est pas du tout ce qui s'est passé. Trois semaines avant que le prix de l'or n'atteigne son sommet, le stock d'or du GLD a curieusement commencé à chuter et, le 4 mars, l'ETF avait perdu environ 57,8 tonnes métriques. Et comme le GLD est le plus important ETF or au monde (sa valeur s'élève à 30,2 milliards \$), une telle vente a naturellement une incidence sur le prix de l'or. Bien sûr, le métal jaune est vite tombé sous les 1 300 \$. Que s'est-il passé ? »

## **LA BRI FAIT SA PROPRE LOI**

La BRI fait sa propre loi, ce qui signifie que la banque et son personnel sont totalement protégés contre toutes les lois et réglementations du monde.

Regardons simplement certains articles de la charte et des statuts de la BRI :

### **Article 3**

#### **Inviolabilité**

1. *Les bâtiments ou parties de bâtiments et le terrain attenant qui, quel qu'en soit le propriétaire, sont utilisés aux fins de la Banque, sont inviolables. Nul agent de l'autorité publique suisse ne peut y pénétrer sans le consentement exprès de la Banque. Seul le Président, le Directeur Général de la Banque ou leur représentant dûment autorisé est compétent pour renoncer à cette inviolabilité.*

2. *Les archives de la Banque et, en général, tous les documents, ainsi que les supports de données qui lui appartiennent ou se trouvent en sa possession, sont inviolables à tout moment et en quelque lieu qu'ils se trouvent.*

3. *La Banque exerce le contrôle et la police de ses locaux.*

**L'article 3 ci-dessus stipule que les bâtiments de la BRI sont inviolables, c'est-à-dire intouchables. Aucun représentant du gouvernement et aucune police ne peut entrer dans le bâtiment sans l'autorisation du Président ou du Directeur Général de la BRI.**

### **Article 4**

#### **Immunité de juridiction et d'exécution**

1. *La Banque bénéficie de l'immunité de juridiction, sauf :*

a)  *dans la mesure où cette immunité a été formellement levée pour des cas déterminés par le Président, le Directeur Général ou par leurs représentants dûment autorisés ;*

b)  *dans le cas d'actions civiles ou commerciales découlant de transactions bancaires ou financières, intentées par des cocontractants de la Banque, sous réserve des cas pour lesquels des dispositions d'arbitrage ont ou auront été prises ;*

c)  *dans le cas d'actions en responsabilité civile intentées contre la Banque pour dommage causé par tout véhicule lui appartenant ou circulant pour son propre compte.*

**L'immunité de juridiction signifie qu'aucun tribunal d'un pays n'a de pouvoir sur la BRI. L'immunité d'exécution signifie que les biens de la BRI ne peuvent être saisis.**

#### **Article 4**

*3. La Banque bénéficie sur ses biens et avoirs, où qu'ils se trouvent et quels qu'en soient les détenteurs, de l'immunité d'exécution (notamment à l'égard de toute mesure de saisie, séquestre, blocage ou d'autres mesures d'exécution forcée ou de sûreté et, en particulier, de séquestre au sens du droit suisse), sauf :*

*a) dans le cas où l'exécution est demandée sur la base d'un jugement ayant force de chose jugée rendu contre la Banque par un tribunal compétent conformément à l'alinéa 1, lettre a), b) ou c) ci-dessus ;*

*b) en cas d'exécution d'une sentence arbitrale rendue en application de l'article 27 du présent accord.*

*4. Les dépôts confiés à la Banque, toute créance sur la Banque, ainsi que les actions émises par la Banque, où qu'ils se trouvent et quels qu'en soient les détenteurs, ne pourront faire l'objet, sauf accord exprès préalable de la Banque, d'aucune mesure d'exécution (notamment de saisie, séquestre, blocage ou d'autres mesures d'exécution forcée ou de sûreté et, en particulier, de séquestre au sens du droit suisse).*

**Les paragraphes ci-dessus stipulent qu'aucun actif ou dépôt ne peut être saisi ou gelé.**

#### **Article 14**

##### **Privilèges et immunités accordés à tous les fonctionnaires**

*Les fonctionnaires de la Banque, quelle que soit leur nationalité,*

*a) jouissent de l'immunité de juridiction pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions, y compris leurs paroles et écrits, même après que ces personnes auront cessé d'être des fonctionnaires ;*

**Enfin, les employés de la banque ne peuvent être poursuivis pour les actes accomplis pendant et après l'exercice de leurs fonctions.**

##### **LA BRI ET LES AUTRES GRANDS BANQUIERS BÉNÉFICIENT D'UNE IMMUNITÉ DE POURSUITES**

Les banquiers de la BRI ne peuvent jamais être poursuivis ou aller en prison, comme la plupart des grands banquiers impliqués dans la crise financière de 2006-2009. Pour ce groupe, l'immunité dépasse donc clairement les murs de la BRI.

Il n'est donc pas étonnant que des organisations comme le GATA (Gold Anti-Trust Action Committee), qui tente de révéler les manipulations des marchés de l'or et de l'argent, aient échoué. Il est clairement impossible d'arriver à quelque chose avec des règles du jeu aussi inégales.

Par conséquent, les faux marchés de l'or et de l'argent ne seront jamais révélés par une action en justice. Au lieu de cela, la Chine forcera la main des États-Unis. Depuis 2008, la demande d'or de la Chine s'élève à environ 19 000 tonnes. Ce chiffre devrait inclure toutes les importations chinoises d'or ainsi que l'or extrait en Chine. Mais comme le gouvernement chinois conserve tout l'or produit sur son territoire, on peut se demander si sa propre production est vraiment comptabilisée.

## LA DEMANDE D'OR DE LA ROUTE DE LA SOIE EST INSATIABLE

Le graphique ci-dessous montre la demande d'or des pays de la Route de la Soie (Chine, Russie, Turquie, Inde) de 2005 à novembre 2019. Si nous extrapolons le graphique jusqu'à la fin 2019, la demande totale approche les 36 000 tonnes. Cela signifie qu'environ 80% de la production annuelle d'or a été absorbée par ces 4 pays depuis 2005. La majeure partie de l'or dans le monde continue donc de voyager d'Ouest en Est.

### Article 4

#### Immunity from jurisdiction and execution

1. The Bank shall enjoy immunity from jurisdiction, save:

(a) to the extent that such immunity is formally waived in individual cases by the President,<sup>2</sup> the General Manager of the Bank, or their duly authorised representatives;

(b) in civil or commercial suits, arising from banking or financial transactions, initiated by contractual counterparties of the Bank, except in those cases in which provision for arbitration has been or shall have been made;

(c) in the case of any civil action against the Bank for damage caused by any vehicle belonging to or operated on behalf of the Bank.

Étant donné la quantité massive d'or détenue par l'Est, il sera difficile pour les États-Unis d'avoir une quelconque influence sur le marché de l'or, alors que le dollar décline et que la Chine montre ses muscles dorés. Les États-Unis ne prouveront probablement jamais qu'ils détiennent véritablement 8 000 tonnes d'or. À un moment donné, cela exercera une pression énorme sur le marché de l'or papier qui risquera d'implorer, avec des conséquences désastreuses pour les banques d'investissement et les marchés à terme.

## MARCHÉS

Les actions continuent d'atteindre de nouveaux sommets, réagissant à la reprise de la planche à billets. D'un point de vue technique, les actions pourraient se retourner et entamer leur déclin séculaire à tout moment.

Il existe bien sûr des opinions différentes, sans lesquelles il n'y aurait pas de marché. Le plus grand éditeur financier en ligne vient d'envoyer une



invitation à s'abonner à un nouveau service en annonçant : « La phase finale de la plus grande explosion des marchés financiers de l'histoire des États-Unis ». Sur les marchés, tout est possible à court terme, mais cela me semble très peu probable.

La correction de l'or entamée en août 2019 est désormais terminée et la tendance à la hausse est prête à reprendre. La prochaine cible à court terme est 1 700 \$, mais le vieux sommet en dollars à 1 920 \$ ne devrait pas être difficile à atteindre. Il ne faut pas oublier que l'or a atteint de nouveaux plus hauts dans pratiquement toutes les devises, à l'exception du dollar américain et du franc suisse.

Retenez ce que je disais au début de cet article :

**L'OR PHYSIQUE EST ÉTERNEL**

**L'OR PAPIER ET LES ACTIFS PAPIER SONT ÉPHÉMÈRES**

La meilleure assurance à détenir est un actif éternel comme l'or physique.